



Affaire n°2020 - 065

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT MATERIEL ET LOGICIEL DE LA
COLLECTIVITE POUR METTRE EN ŒUVRE LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ET
ACCELERER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE**

La Commune de Bras-Panon a été la première ville de la Réunion où tous les quartiers ont été raccordés en fibre optique. Le territoire communal est prêt pour l'arrivée de nouveaux usages autour du numérique et l'administration communale doit, en plus d'encourager les initiatives, se montrer exemplaire dans la facilité et l'accès aux démarches en ligne.

Des projets de mise en œuvre de télé-services afin d'offrir des services communaux disponibles 24h/24 et 7j/7 sont déjà en cours, mais avec l'actualité sanitaire mondiale en 2020, cette forte ambition communale doit s'accélérer et solliciter d'autres dispositifs comme le plan de relance de l'Etat, qui accompagne les projets de transformation numérique.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Natures	Montant HT	Collectivité	Montant HT
Mise en œuvre d'une solution de parapheur électronique	3 050,00 €	Plan de Relance - Etat (85 %)	74 568,55 €
Mise en œuvre d'une solution d'orchestration	3 350,00 €		
Acquisition de supports individuels de visualisation pour les assemblées	20 267,80 €		
Mise en place du Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme	8 765,00 €		
Acquisition d'une solution de wifi public	4 421,20 €		
Modernisation des outils de bureautique	11 464,50		
Acquisition d'un réseau de bornes wifi pour la dématérialisation des procédures	1 516,20 €	Mairie (15%)	13 159,16 €
Acquisition de licences logicielles pour la virtualisation des postes de travail	1 538,10 €		
Modernisation du site Internet de la Ville	25 000 €		
Acquisition de matériel de captation vidéo et audio pour la communication digitale	8 354,91 €		
TOTAL	87 727,71 €		

Accusé de réception en préfecture
974 240740024 202012
02-2020-065-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

En date du 24 novembre 2020, la commission Finances-Affaires générales a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire et/ou l'élu délégué à :

- Approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Solliciter le financement de l'Etat auprès des guichets compétents ;
- Signer tous les documents y afférents.



Le Maire,


Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-202012
02-2020-065-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020